

# Écoles d'été en milieu cri et innu : à la découverte de l'ordre juridique autochtone

Yves Lavertu

Redonner la place qui lui revient à l'ordre juridique proprement autochtone, voilà l'un des objectifs visés par les deux écoles d'été qui, d'ici quelques mois, auront pour cadre non pas une salle de classe typique de campus d'université, mais le décor qui environne quotidiennement certains membres des communautés crie et innue du Québec.

Le projet de cours en milieu autochtone a été mis sur pied par la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. « *C'est unique !* » déclare la **doyenne de la Section, M<sup>e</sup> Nathalie Des Rosiers**. Jusqu'ici, pareille initiative ne s'est encore jamais vue au Canada.

## Un droit si méconnu

L'idée, relate-t-elle, a germé alors qu'elle présidait la Commission du droit du Canada. L'organisme avait parrainé à l'époque un projet original de recherche intitulé « Les traditions juridiques autochtones ». Dans celui-ci, on explorait les liens qui pouvaient exister entre le droit autochtone et le droit canadien dans la perspective de l'autonomie gouvernementale pour les peuples aborigènes.

Devenue par la suite doyenne à l'Université d'Ottawa, M<sup>e</sup> Des Rosiers a continué à réfléchir à ce projet. Parmi les impératifs qui s'imposaient à elle, il y avait notamment la nécessité de mieux faire connaître ce droit méconnu des juristes québécois et canadiens.

## C'est maintenant au « sud » d'aller au « nord »

La Section de droit civil abritait déjà, souligne-t-elle, un programme prédroit pour les étudiants autochtones. Toutefois, afin de suivre cette formation, ces derniers devaient faire le voyage jusqu'à Ottawa. Le temps était venu, selon elle, d'inverser le



M<sup>e</sup> Nathalie Des Rosiers

cours des choses et d'inviter plutôt les étudiants du sud à se rendre en territoire cri et innu afin d'« avoir accès à la tradition autochtone telle qu'elle se vit avec les anciens ».

Le choix, dit-elle, d'installer des classes au beau milieu de la population amérindienne se veut un peu à l'image de certains programmes d'échanges universitaires où des étudiants prennent la route de l'Espagne, du Mexique, des États-Unis ou de la France pour apprécier sur place la tradition juridique de ces sociétés. Le contexte actuel, soutient-elle, se prête par ailleurs bien à l'implantation de ce type de projet : « *Je pense qu'il y a une curiosité pour le droit autochtone. Il y a un désir de mieux comprendre. On est dans un climat où il y a un certain désir de réconciliation. On ne peut pas le faire toujours en amenant les autochtones chez nous. Il faut que cela se fasse des deux côtés.* »

## Touristes juridiques s'abstenir

Au terme de trois semaines de cours intensifs, les sessions en territoire cri et innu se concluront par un examen final. Les participants qui auront réussi l'évaluation obtiendront trois crédits universitaires. « *Ce n'est pas du tourisme juridique* », fait valoir la doyenne.

L'un des cours aura lieu chez les gens de la nation crie de Mistissini et il se déroulera du **4 au 23 juin 2006**. Quant au second, il sera offert en territoire innu du **3 au 21 juillet 2006**. Là-bas, une partie du programme sera donnée à Sept-Îles. Pour la seconde moitié, les participants se déplaceront aux abords de la rivière Moisie.

Les cours s'adresseront aussi bien aux membres des communautés crie et innue qu'aux étudiants non autochtones, tant ceux de l'Université d'Ottawa que des autres campus. Pour chacune des sessions, on s'attend à constituer des classes d'une quinzaine de participants. Déjà, signale M<sup>e</sup> Des Rosiers, on note « *un très grand intérêt de la part des étudiants. Les gens sont très intéressés à y aller* ».

## Des partenaires locaux

Pour ce qui est du cours offert chez les Innus, la Section de droit civil travaille de concert avec l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM). L'organisme, explique son **directeur général, M. Denis Vollant**, regroupe huit communautés innues de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. Comme son nom l'indique, l'Institut a pour mandat de promouvoir les dossiers qui ont trait à la culture, à l'éducation et à la langue des Innus.

Dans le présent projet, l'ICEM, dont les bureaux sont situés à Sept-Îles, s'occupe des questions de logistique. En d'autres mots, l'organisme veille à trouver des ressources humaines pour l'élaboration du cours. Il voit aussi à la promotion de cette activité auprès des membres des communautés qu'il dessert.

À Sept-Îles, c'est un chargé de cours qui coordonnera la matière à enseigner dans les 13 ateliers. L'enseignement sera offert en français et en langue innue.



M. Denis Vollant



M<sup>e</sup> John Paul Murdoch

## Un expert du milieu

Du côté de l'école d'été de Mistissini, l'un des principaux organisateurs est un jeune avocat cri de 34 ans, **M<sup>e</sup> John Paul Murdoch**. Né à Waskaganish, M<sup>e</sup> Murdoch figure comme le seul représentant de sa nation à être membre du Barreau du Québec. Il travaille présentement au sein du cabinet montréalais Gowling Lafleur Henderson.

Lors des négociations entre les Cris et le gouvernement du Québec, lesquelles devaient mener en 2002 à la signature de l'entente surnommée *La Paix des Braves*, M<sup>e</sup> Murdoch s'est vu confier la tâche de gérer le volet hydroélectrique des pourparlers. Encore aujourd'hui, l'avocat concentre sa pratique sur des problèmes de droit qui touchent à la vie des communautés autochtones. Il est ainsi amené à traiter régulièrement de fiscalité, de finance et de droit corporatif. Il agit aussi à titre de conseiller juridique lors de certaines négociations concernant des contrats de construction ou lorsque vient le temps de la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la faune ou l'environnement.





# Écoles d'été en milieu cri et innu

SUITE DE LA PAGE 43

*communautés* ». Non seulement aborderont-ils les relations entre les membres de diverses communautés sur l'enjeu du territoire, mais ils commenteront aussi les rapports entre les familles, la façon dont se faisaient les mariages, etc.

Le cours chez les Cris sera également structuré autour des aînés, annonce John Paul Murdoch. D'ailleurs, indique l'avocat, on s'emploie présentement à recueillir certains récits que lui-même a entendus au cours de sa jeunesse. Ce corpus servira de matière première pour la formation qui sera donnée à Mistissini.

## Le récit, c'est aussi un jugement

« *C'est par ces histoires que se communiquent les règles* », fait remarquer le juriste d'origine crie. Ces récits, explique-t-il, doivent être vus comme autant de jugements truffés d'adjectifs et de descriptions colorées; bref, des décisions à l'image de ce que produisent parfois certains magistrats inspirés. « *Nos histoires sont pareilles*, note-t-il. *La question en litige est là-dedans, les faits sont dedans, les règles sont dedans.* »

Autre particularité : chacune de ces histoires représente en quelque sorte le maillon d'une même chaîne. En d'autres mots, lorsqu'un récit se termine, le suivant doit naturellement s'enchaîner avec le précédent.

## Double traduction

À Mistissini, un ancien de la communauté sera invité à chausser les souliers de « *professeur en droit cri* ». Quant à M<sup>e</sup> Murdoch, il sera « *moins professeur que traduc-*

Les récits doivent être vus comme autant de jugements truffés d'adjectifs et de descriptions colorées; bref, des décisions à l'image de ce que produisent certains magistrats inspirés.

*teur* ». C'est lui qui aura pour mandat de traduire les histoires racontées. Et par traduction, il faut entendre ici deux choses bien distinctes. D'une part, l'avocat officiera à titre d'expert polyglotte pour les besoins de la cause. D'autre part, il traduira les histoires en langage juridique pour les rendre compréhensibles à ceux qui ne sont pas familiers avec cette tradition orale. Pour l'accompagner dans sa tâche, quelqu'un de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa sera également présent.

## Interaction entre différents droits

John Paul Murdoch prévoit pousser un cran plus loin le contenu de la formation offerte. Il entend mettre les règles crie en parallèle avec le droit canadien et le droit québécois afin de les faire interagir. Par exemple, lorsqu'on abordera la question du territoire, on alignera côte à côte les droits de la Couronne, les droits des tiers (ex. : les entreprises forestières) et les règles crie. On examinera ensuite comment tous ces droits peuvent s'actualiser de manière pertinente en 2006.

## Dans les esprits et sur le terrain

John Paul Murdoch espère que la tenue de cette école au caractère inédit va envoyer un message clair aux gens de sa communauté. Parfois, confie-t-il, au sein même du monde crie, les règles traditionnelles ne sont pas considérées avec toute la valeur qu'elles mériteraient.

Le cours d'été à Mistissini recèle à cet égard un potentiel à la fois symbolique et pédagogique. « *Cela va démontrer aux gens que l'on a un système aussi fort et aussi important que les autres.* »

« Cela va démontrer aux gens que l'on a un système aussi fort et aussi important que les autres. »

M<sup>e</sup> John Paul Murdoch

prévision de certaines négociations. Il pense entre autres aux tractations qui ponctuent de façon régulière les relations entre les Cris et les administrateurs d'entreprises forestières. Ces discussions sont nécessaires avant la mise en œuvre de certains processus liés à l'utilisation et à la gestion de la forêt. Le cours en droit autochtone, estime-t-il, pourrait aider à affermir la place dévolue aux règles crie dans le cadre de ces négociations.

## Susciter des vocations

La composition des classes avec des étudiants provenant de différents horizons culturels et scolaires va créer toute une dynamique, prédit Denis Vollant. Les participants d'Ottawa ou de Montréal vont débarquer en territoire crie et innu avec leur propre vision des choses. « *Ils vont discuter avec des gens d'ici. Mettre à profit leurs discussions va être intéressant.* »

L'école d'été pourra peut-être par ailleurs susciter des vocations d'avocats au sein de la population crie. « *Il y en a plusieurs qui démontrent un intérêt* », souligne M<sup>e</sup> Murdoch.

## Y a pas qu'Hydro...

Parmi les Cris, dit-il, l'image du travail de l'avocat se limite trop souvent à celle du juriste qui débarque dans un village pour s'occuper d'un gros litige mettant en cause le gouvernement ou Hydro-Québec. Ces trois semaines de cours en territoire crie pourront éventuellement contribuer à faire évoluer les perceptions. « *Je pense que c'est une manière de leur démontrer que c'est beaucoup plus large que cela, que ça leur ouvre des portes dans n'importe quel domaine.* » Du côté innu, les vocations sont présentement un peu plus nombreuses. On recense pour le moment cinq ou six personnes issues de cette nation et qui sont membres du Barreau du Québec.

« *Les avocats innus*, expose Denis Vollant, *travaillent souvent dans des organisations autochtones ou dans des conseils de bande.* » Dans les négociations avec les gouvernements, le fait d'être accompagné d'un juriste innu permet selon lui de bien faire passer son point de vue. « *C'est plus facile avec ces gens-là* », dit-il, dans la mesure où ils possèdent déjà une connaissance des grands principes et des problématiques qui ont cours dans la communauté. Par conséquent, cela leur permet de bien en informer l'autre partie.

## Pour au moins quatre ans

Le programme de formation juridique en milieu autochtone ne vivra pas seulement l'espace d'un été. « *On va l'essayer pendant quatre ans au moins*, déclare la doyenne Nathalie Des Rosiers, *pour voir si c'est utile, si les gens aiment ça, s'ils apprennent quelque chose ou non.* » Quant à Denis Vollant, il ne cache pas qu'il aimerait bien voir cette école estivale prendre un jour davantage de galon. Passer d'un cours de trois crédits à un programme plus élaboré lui semble une perspective envisageable d'ici quelques années. Il voit ainsi d'un bon œil, par exemple, la naissance d'un certificat universitaire qui serait entièrement voué à faire connaître l'ordre juridique autochtone.